

## IV.—COMITÉ PERMANENT DES CHEMINS DE FER, CANAUX ET TELEGRAPHES.

*Pétitions référées :*

De la compagnie du chemin de fer de Galt et Guelph,—de la municipalité du village de Preston,—et du conseil de ville de Guelph, contre la construction d'une nouvelle ligne conduisant de Galt à Berlin.

*Bills référés :*

No. 20. Pour amender l'acte des clauses consolidées des chemins de fer.

No. 55. Pour étendre la ligne de la compagnie du chemin de fer de Port Dalhousie et Thorold.—*Pétitions en faveur référées :* De la compagnie du chemin de fer de Port Dalhousie et Thorold,—de T. N. Ball et autres, de Thorold,—de T. Parke,—de T. Scholfield et autres,—de J. Thompson et autres,—de W. Mellanby et autres,—de W. James et autres,—de A. Vanderburgh et autres,—et de J. Rannie et autres.

No. 65. Pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron.—*Pétitions en faveur référées :* De la municipalité de Wainfleet,—de la municipalité de Bertie, et toutes autres pétitions en faveur.—*Autres pétitions :* De Peter Gibbons et autres,—de James Stewart,—et de W. Cook, pour la protection de leurs droits dans toute disposition législative sur ce sujet.

No. 59. Pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer d'Hamilton et Port Dover.

No. 61. Pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la rivière de L'Assomption.—*Pétitions en faveur référées :* De P. Skelly et autres, et toutes autres pétitions en faveur.—*Pétitions contre référées :* De L. A. Derome et autres,—de M. H. Beaubien et autres,—de J. Picard et autres,—de N. Corneiller et autres,—et de L. Levesque et autres, tous du comté de Joliette.

No. 62. Pour incorporer la compagnie du télégraphe international, et pour d'autres fins.

No. 89. Pour incorporer la compagnie du chemin de fer du nord ouest.

No. 103. Pour incorporer la compagnie du chemin de fer du nord-ouest du Canada.—*Pétition en faveur référée :* Du maire, des échevins et citoyens de la cité de Toronto.

No. 111. Pour la punition des officiers et serviteurs de compagnies de chemins de fer qui enfreignent les réglemens des compagnies au détriment des personnes et des propriétés.

No. 105. Pour amender et étendre la charte de la compagnie du chemin de fer d'Amherstburg et St. Thomas.

No. 163. Pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron.

No. 197. Pour incorporer la compagnie du télégraphe transatlantique.

No. 165. Pour incorporer une compagnie pour construire un chemin de fer conduisant de la cité de London au grand tronc de chemin de fer à Ste. Marie, ou à quelque endroit au nord de London.

No. 189. Pour incorporer la compagnie du canal de la Baie Georgienne.

No. 200. Pour amender l'acte du chemin de fer de Stratford et Huron.

No. 196. Pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Waterloo et Sauger.